



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

ETAIENT PRESENTS (07) : MM. Jean-Luc MARTINET – Claude DIDOT - Véronique MICARD – Aimé HOUILLON - Samuel LAGARDE – Olivier CLAUSS - Françoise RAJOIE.

ETAIT ABSENT (00) :

ETAIENT EXCUSES (03) : MM. Thierry TRUFFY - Christophe MOREL - Cyril KOEPFERT.

M. Samuel LAGARDE a été nommé Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 09 avril 2024 a été adopté à l'unanimité,

Au cours de la séance, la décision suivante a été prise :

27/2024 - RAPPORT DELIBERATION N°08/24 - ACHAT CARTES CADEAUX PERSONNEL COMMUNAL :

VU la délibération n° 13/2024 du 19 mars 2024

VU le courrier de la Préfecture en date du 08 avril 2024.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rapporter sa délibération n°13/2024 du 08 avril 2024.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire et ses adjoints pour l'exécution de la présente délibération.

28/2024 - ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE SUR LES COMMUNES DE GRIPPORT ET SOCOURT – CHOIX DU SCENARIO :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude menée par le bureau d'études Fluvial.is à la demande du Syndicat Mixte Moselle Amont et de la Communauté de Communes du Pays du Saintois sur les communes de Gripport et Socourt.

Il précise que le rapport de l'étude préliminaire a été présenté au comité de pilotage le 19 mars dernier à Socourt. Le bureau d'études a retenu trois scénarios possibles. Après échanges, le comité de pilotage a donné sa préférence au scénario A, le plus ambitieux. Parallèlement, chacune des deux communes a été invitée à donner préférence pour permettre au bureau d'études de poursuivre sa mission.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT le scénario d'aménagement A.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire et ses adjoints pour l'exécution de la présente délibération.

La séance a été levée à 21h00.

SOCOURT, le 06 Juin 2024
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Socourt. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE SOCOURT" and "1830". Below the emblem, the name "SOCOURT" is written. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Luc Martinet".